

HISTORIQUE DE LA FERME.

L'auberge des Contamines.

- Vers 1577-1584, deux frères, Pierre et Odet COMPTE, furent consuls de la communauté de FEYZIN. Il logèrent chez eux, huit soldats et cinq « chevaux » d'une compagnie de gens de guerre du dimanche 29 avril 1582 au lendemain et durent fournir de la nourriture aux hommes ainsi que de l' « avoine » à leurs montures. La pension d'un homme à cheval leur coûta 20 sols et celle d'un homme à pied 10 sols. *ADI 3^E167 – Maître BASTIAZ*). Ils devaient probablement être des ancêtres d'**Ennemond COMTE**.
- Jean COMTE l'aîné était laboureur à FEYZIN. En 1621, il fit avec sa charrette, plusieurs transports de matériaux nécessaires aux travaux de réparation de l'église. Il du se rendre à l'Isle FEYZIN, LYON, LOYRE, VIENNE et au port d'IRIGNY. Il racheta d'ailleurs l'ancienne charpente de l'édifice. Il assista en 1622 son fils **Ennemond** dans sa fonction de consul de la communauté de FEYZIN. Il payait la taille pour des fonds et pour son industrie à FEYZIN. *Assemblées de la communauté de FEYZIN - archives municipales de S. S. OZON Série BB*.
- En 1623 Jean COMTE l'aîné fit des fossés dans le commun de FEYZIN, comme l'avaient fait ses prédécesseurs avant lui, afin de protéger ses saules des bestiaux pâturant alentour. La même année, il déclarait à juste titre, être extrêmement coté par la communauté, puisqu'il fut remboursé de 95 livres en février 1624. Il payait aussi conjointement avec son épouse la taille pour des biens qu'ils possédaient à SOLAISE, dont ceux acquits de Michel CLAVEL (1624) et ceux acquits de M. Paul BASTIE, qui furent autrefois du Sieur Jean BERTIER (1630). *Assemblées et rôles de taille de la communauté de FEYZIN - archives municipales de S. S. OZON Série BB*.
- Dans les rôles de taille des années 1630 (*archives municipales de S. S. OZON Série BB*), FEYZIN comptait quatre auberges : la Bégude, la Péronière, la Tuillière et **celle située au mas des contaminés ou linottières**, le long du chemin de la Tuyère aux Razes et au port de VERNAISON (la rue THOMAS). **Ennemond COMPTE était l'hoste de cette auberge qui n'avait pas d'appellation particulière. Il était le seul aubergiste Feyzinois propriétaire de son fond de commerce, ceci expliquant peut-être cela.**
- C'était l'un des chefs de famille assistant régulièrement aux assemblées de la communauté (*archives municipales de S. S. OZON Série BB*). Il fut d'ailleurs consul en 1622 et savait signer. Comme son père il se plaignait d'être trop cotisé par la communauté qui lui rendit 87 livres en février 1624. Cette même année, il du loger des soldats à plusieurs reprises :

Le logement de l'équipage de Monsieur de La MASTRE, corneffe de la compagnie de chevaux légers de Monsieur de GERBOLLET lui coûta 95 livres.

Le maréchal des logis VIMRAUD, de la compagnie de Monseigneur de BUYER, coucha chez lui un soir de septembre.

- Suite au décès **d'Ennemond COMTE**, ses deux fils, **Pierre l'aîné** et Jean passèrent une transaction par devant Maître DUCODERC, le 23 avril 1665. *Archives communales de S. S. OZON- non côté - Maître DUCODERC année 1666, acte 98.*
- Le 22 juillet de la même année les deux frères passèrent entre eux, une convention reçue par le même notaire. *Archives communales de S. S. OZON- non côté - Maître DUCODERC année 1666, acte 98. :*

Les bâtiments seront jetés au sort publiquement suivant l'égalisation qui en a été faite par honneste Floury JANEYRAT, maître maçon et charpentier.

Les bâtiments entiers, chambres neufves riere FEISIN (12 rue Thomas) et les écuries qui sont au devant (11 rue Thomas), seront la part d'ung avec les cours, aysances et verchère y joignant (9,7,5,...rue Thomas) ...

...pour desdits bâtiments, faire à chacung ce qui le concernera, pour sa part des réparations dès à présent. A la réserve de la pierre de taille qui sera payée et mise en œuvre suivant le priffait donné à commung frais pour les deux cheminées jusque hors de couvert et prochainement parachevées avec leurs bretagnes.

Les meubles, les ustensiles et l'augrée (bœuf de labour), les dits frères COMTE ; les ont partagés entre eux à la réserve des tonneaux à vis qui seront partagés à la première réquisition d'une des parties.

Le pressoir restera en commung pendant six années en la place où il est à présent au matin du commun de FEYZIN au mas des Contamines (Etait-ce le tinailler appelé des MAZUYER à l'emplacement de la ferme GANDY, maintenant détruite ; rue André GELAS ?) pour s'en servir à l'usage de leurs vendanges en s'avertissant l'un l'autre trois jours auparavant, du jour où ils veulent presser leur vin. La réparation des pièces cassées se fera aux dépens de celui qui les trouvera cassées ou qui les cassera. Les cuves resteront en commun pendant deux années puis seront partagées entre les deux parties.

Le logement des chevaux de barques (attelages des mariniers) sera fait à moitié et en commun jusqu'à la fin août 1665 (11 rue Thomas). Tous les boys, aix, traves et autre mouvable présent dans les deux maisons sera partagé par moitié.

Celui qui aura la maison « antienne » de FEISIN (12 rue Thomas), recevra les trois arbres peupliers qui ont été marqués dans le commun de la Rivière et prendra la moytié du côté de matin de la terre de la chaux.

Les papiers et documents dépendant de la maison et hoyrie desdits feus COMTE et MAZUYER mariés, père et mère des parties, iront au pouvoir dudit Pierre COMTE et dans la maison délivrée par le tirage au sort. Il sera tenu d'en fournir expéditions ou extraits à son frère en cas de besoin.

- Tirage au sort du 22 juillet 1665. *Archives communales de S. S. OZON- non côté - Maître DUCODERC année 1666, acte 98 :*

Le sort à été jecté par Estienne COMTE devant moi dit Notaire et s'est trouvé que **la maison antienne rieuse FEISIN avec les dépendances (10&12 rue Thomas), appartient audit Pierre COMTE marchand à FEYZIN.**

Fait et passé dans la maison dudit Pierre COMTE en présence de Messire BRUN, prêtre et curé du lieu.

- Confinage des parcelles (*Maître DUCODERC - archives communales de S. S. OZON- non côté - Maître DUCODERC année 1666, acte 98*) :

La vieille maison antienne avec les chambres neuves (12 rue Thomas), four à cuyre, puys et court, le tout joint ensemble, contenant 2 couperées (760 m²) scis à FEISIN, terroir des Contamines ou des Thomas (partie sud des 10 &12 rue Thomas) que jouxte :

Le chazal des hoirs de Gaspard COMTE du matin (8 rue Thomas).

Le chemin des Razes au port de VERNAISON de vent (Rue Thomas).

Les maisons de Pierre COMTE fils de feu Jean et de Pierre COMTE fils de feu André et cours communes, le tout du soir (14 rue Thomas – Existe toujours : A.E.S.E.).

Le jardin du dit Pierre COMTE fils de feu Jean de bize (Partie nord des 10 & 12 rue Thomas).

Item les deux escuries au devant la susdite maison (11 rue Thomas) scises rieuse SOLAISE (la rue servait donc de cour entre l'auberge et ses écuries, lesquelles existent toujours mais transformées en habitations) avec le puis susdit, aysances, jardin, pré ou verchère ; le tout contigu et joint ensemble, contenant environ 5 bicherées (7600m²)...
...que jouxte :

Le chemin tendant de l'église de FEYZIN à Vignettes du matin (ancien chemin menant à ST ANNIN disparu sous le triage SIBELIN).

Le chapit des hoirs Gaspard COMTE de matin (1 ou 3 rue Thomas).

Le pré dudit Pierre COMTE fils de feu André et le chenevier d'Antoine CURTIL « la Combe », le tout du vent.

Le tinailler dudit Pierre COMTE fils de Jean COMTE (13&15 rue Thomas), le chenevier dudit curtil et le pré dudit Pierre COMTE fils de feu André ; le tout du soir.

Le chemin des Razes au port de VERNAISON (rue Thomas) et le chapit et verger desdits hoirs Gaspard COMTE (8 rue Thomas) de bize.

- En 1679, **Georges COMTE et son époux Gabriel PAYET sont tous deux hostes.**